



Paris, le 8 décembre 2021

Compte-Rendu FORCE OUVRIÈRE Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail des DDI du 7 décembre 2021

Dernier round pour le CHSCT du monde d'avant !...

Retrouvez les éléments portés par FO en ouverture du CHSCT en fin de ce CR

Les points saillants issus de ce CHSCT :

Point sur la gestion de la crise sanitaire dans les DDI

→ **À retenir : une nouvelle vague sous le prisme des rappels indispensables :** alors que l'ensemble des ministères a communiqué sur le sujet, le Ministère de l'Intérieur (MI) prépare son instruction à destinations des services du périmètre de l'Administration Territoriale de L'État (préfectures, SGCD et DDI). Des consignes vont être données afin de renforcer la vigilance et la prévention : des rappels de l'ensemble des consignes et gestes barrières, mesures de précautions à destinations des personnes vulnérables et facilités dans l'accompagnement des agents souhaitant se faire vacciner, ou concernés par des mesures tierces liées à cette crise sanitaire (cas contacts, fermetures de classes, de crèches, etc), et... recours au télétravail...

Retrouvez l'instruction du 7 décembre 2021 signée suite au CHSCT des DDI [ICI](#).

Fiches relatives aux violences sexuelles et sexistes

→ **À retenir :** Les « fiches réflexes » tournées vers la prévention et l'information à destination des agents et des directions ont été peu relayées. Un rappel va être fait aux services.

Questions diverses

- Mission d'inspection « Médecine de prévention », action sociale, transfert des missions de la fiscalité de l'urbanisme à la DGFIP, du FEADER aux conseils régionaux, ...
- **Report des jours de congés :** Une instruction est toujours en cours de négociation avec les différents ministères. En l'état, la position du MI est d'autoriser un report des congés jusqu'au 31/01/2022 et de rappeler l'existence d'une instruction de 2012 toujours en vigueur permettant de reporter les congés, à titre individuel et exceptionnel jusqu'au 31/03 pour des cas particuliers.

Pour en savoir plus sur les débats...

Réponses apportées par le président de séance en ouverture des débats :

Prévention du COVID-19 : aux points abordés par Force Ouvrière, le MI précise que les enquêtes RH ont repris la semaine dernière seulement, avec bien peu de retours des DDI. Les résultats seront abordés dans la gestion crise COVID (Point 1 du présent CR), ainsi que les précisions relatives à la préparation d'une instruction après la dernière conférence de presse du Premier Ministre. L'objectif d'atteindre 2 voire 3 jours de TT dans le secteur privé et la fonction publique est une incitation et ne correspond pas à la mise en œuvre d'un nouveau télétravail de crise.

À propos du bon déroulement du scrutin électoral prévu le 14 décembre, la mission DRH du MI sera attentive sur les conditions offertes aux agents et des consignes claires seront données aux services pour veiller à la bonne participation des agents au scrutin.

Commissions Médicales et Commissions de Réforme (CMCR) : Le MI n'a pas de point d'info à partager à ce CHSCT concernant les transferts de missions et la création des Commissions Médicales et Commissions de Réforme (CMCR) et n'a pu donc répondre à nos questionnements. Aux interrogations de FO sur l'inquiétude des agents des CMCR devant cette réforme annoncée au 1^{er} février 2022, le Ministère de l'Intérieur va interroger les Ministères sociaux sur ce sujet. L'alerte des OS sur le **report des congés** : une instruction doit être diffusée sans doute la semaine prochaine, alors que des positions discordantes entre ministères persistent.

Pour FO, seul le maintien des droits des agents en DDI doit être rappelé.

Le mal-être des agents du SGCD est bien noté, toutefois le MI répond que les effectifs sur le BOP 354 ne baisseront pas en 2022. **Pour FO, ce maintien n'exclut en rien un bilan sous forme de point d'étape de cette réforme et ce, très rapidement, l'évasion et la perte des compétences étant irréversibles !**

Point 1 Point sur la gestion de la crise sanitaire dans les DDI et télétravail

La 5^e VAGUE est arrivée en France comme partout ailleurs en Europe : Le Dr FOULLON insiste sur la vaccination à poursuivre très largement qui doit être accompagnée par le respect des gestes barrières et la mise en œuvre des précautions déjà en usage lors des vagues précédentes : jauges revues à la baisse pour les salles de réunion, suppressions de certains événements... Le variant Omicron est plus contagieux et même si le doute sur l'effet de la vaccination persiste pour ce variant, elle précise que toutes les facilités doivent être données aux agents souhaitant se faire vacciner.

Enquête RH sur le COVID-19 dans les services : arrêtée en juin 2021, elle a repris début décembre pour recueillir le nombre de cas COVID (mais ne comptabilise plus les jours de télétravail Covid) et c'est la DRH du MI qui effectue cette enquête auprès des préfectures, SGC et DDI.

Seulement 14 % de retours pour les DDI lors de cette reprise... Le nombre de cas COVID connu est de 11, sans cluster identifié.

Sur l'ensemble du périmètre ATE, le retour est de 50 % avec plus de 500 cas de COVID identifiés. Donc pour cette 5^e vague, 1/2 moins de remontées avec plus de cas déclarés

que les vagues précédentes...

Instruction en préparation par le MI : un projet est en cours de rédaction depuis plusieurs jours, mais a été retardé en raison du conseil de défense programmé ce lundi 6 décembre. Qu'est-il prévu dans cette instruction ?

Équipements individuels et gestes barrières : Respect strict des gestes barrières, maintien de la distanciation physique, privilégier les réunions en distanciel, sinon respect de 4 m² par agent en présentiel, restauration collective sous protocole spécifique.

Interdiction des moments festifs si les gestes barrières ne peuvent être respectés.

FO demande que l'ensemble des règles soient clairement rappelées, ainsi que le maintien des consignes et règles pour les personnes vulnérables, les parents d'enfants dont les classes, les crèches sont fermées, les moyens mis à disposition, etc. ainsi que les **facilités horaires pour la vaccination des agents et des proches.**

À noter qu'une **actualisation de la FAQ DGAFP est prévue .**

Nettoyage des locaux : les protocoles et autres précautions restent d'actualité et demeurent jusqu'à nouvel ordre.

Télétravail : Le télétravail tel qu'évoqué par le 1^{er} Ministre ce lundi 6 décembre ne correspond pas à un télétravail de crise, mais bien à une incitation à son recours dans le cadre du droit commun. L'instruction MI précise que, jusqu'à nouvel ordre le recours au télétravail doit être facilité dans les directions, jusqu'à 3 jours pour les agents volontaires, sous réserve de missions télétravaillables et sous réserve de contraintes liées à l'organisation et à la situation des agents. Cette situation est provisoire et les autorisations individuelles ne seront pas modifiées, mais ces jours complémentaires seront consignés dans un arrêté collectif.

Concernant le **versement de l'indemnité télétravail**, le MI organise une concertation avec les 5 ministères concernés pour définir les modalités de la comptabilisation des jours et de sa mise en paiement afin de les harmoniser au sein du périmètre ATE (élément de paie à la charge du ministère de l'agent). Pour FO, un groupe de travail devrait associer les organisations syndicales à ces travaux.

Matériels informatiques : sur les reliquats de crédits de fin de gestion, le MI a passé commande de 9000 postes NOEMI dont 80 % avec des écrans 13 pouces et 20 % avec des écrans de 15 pouces, soulignant ainsi avoir entendu notre organisation syndicale sur les conditions matérielles...

Pour Force Ouvrière, cette prise en considération est totalement insuffisante. Il convient de prendre en compte les spécificités des métiers exercés par les agents des DDI qui ne se résument pas à la taille de l'écran ! La dotation des agents avec les nouveaux PC doit se faire en conservant notamment les satellites (clavier, écrans, etc.) voire en les renforçant, pas en les supprimant, mais aussi en leur proposant les capacités suffisantes au bon fonctionnement des applications métiers!

Il va falloir poser des options sur les matériels ! Ce qui va certainement simplifier les missions des collègues des SIDSIC...

Rappels sur le télétravail : il convient de respecter la base du volontariat des agents, leur droit à la déconnexion, la prévention de l'isolement social et professionnel. Associés au

maintien de la cohésion des équipes, ces points représentent l'ensemble des préoccupations des encadrants et responsables, sans remettre en cause les droits individuels des agents.

Force Ouvrière invite les représentants des personnels FO à s'opposer et à refuser toute tentative de restrictions dans l'application, des textes nationaux qui circulent encore : chartes, protocoles locaux ou règlements intérieurs qui seraient plus restrictifs que les droits octroyés aux agents de la Fonction Publique, tous ces textes sont tout simplement illégaux !

Il est par ailleurs demandé de nous signaler toute dérive ou tout désaccord dans les définitions de jours travaillés ou télétravaillés, étant entendu que les jours en déplacements et missions assurées à l'extérieur des locaux des DDI ou du domicile de l'agent sont des jours travaillés !

Faites-nous remonter vos préoccupations, nous relaierons auprès du MI si vos directions persistent à ne pas vouloir appliquer les règles en vigueur.

SGCD : les réponses du MI portent exclusivement sur les effectifs qu'il s'engage à ne pas faire diminuer en 2022... Une étude GPEC (gestion prévisionnelle des emplois et carrières) au sein des SGCD sera lancée par le MI également en 2022 dans la perspective du départ en retraite de la moitié des effectifs sur les 5 années à venir. Le MI souhaite connaître les possibles « réallocations de moyens » sur les compartiments de missions qui nécessitent un renfort... Force Ouvrière rappelle que les bilans sociaux présentés au fil des CHCST ces dernières années démontraient ces tendances et que FO a alerté l'administration sur la nécessité de lancer notamment des plans de recrutements statutaires.

LE MI nous informe également de la prochaine diffusion d'une **charte des SGCD** encore en cours d'élaboration... le MI diffusera également les conclusions des chantiers de convergence qui précisent les harmonisations des pratiques des uns et des autres et réfute que le MI instaurerait ses « modes de faire » à tout-va.

Enfin, en réponse aux OS, dont FO, à l'égard des postes de référents de proximité à installer là où ils n'existent pas. Il sera rappelé aux Préfets qu'ils sont tenus de créer ces postes sur le BOP 354...

Point 2 Point sur les travaux sur les violences sexuelles et sexistes

5 fiches informatives ont été proposées à destination des agents et directions pour reconnaître et détecter les violences sexuelles et sexistes au travail : que faire si vous êtes victimes d'un acte sexuel ou sexiste au travail ? Que faire si vous êtes témoin d'un acte de violence sexuelle et sexiste au travail ? Que faire si je suis saisi(e) pour un tel acte ?

Leur diffusion a été effectuée le 25/11, jour de prévention des violences faites aux femmes.

Un module test de formation/sensibilisation est attendu rapidement auprès des membres du groupe de travail qui ont participé à l'élaboration de ces fiches.

Les positions de FO:

FO constate que la diffusion aux agents n'est pas effective à ce jour dans de nombreuses directions et souligne que les fiches réflexes à destination des agents et encadrants ne sont qu'une des propositions du groupe de travail avec les formations et la mise en œuvre de cellules de veille dans les DDI. Par ailleurs, FO rappelle que les instances du personnel nationales et locales doivent être informées des actions de prévention et du suivi des signalements.

Point 3 Questions diverses

- **Report des jours de congés : Une instruction est toujours en cours de négociation avec les différents ministères. En l'état, la position du MI est d'autoriser un report des congés jusqu'au 31/01/2022** et de rappeler l'existence d'une **instruction de 2012** toujours en vigueur permettant de reporter les congés, **à titre individuel et exceptionnel** jusqu'au **31/03** pour des cas particuliers.

- **Mission d'inspection « Médecine de prévention »** : les inspecteurs ont prévu de rencontrer les organisations syndicales, comme évoqué au dernier CHCST du 22 septembre, mais rien à notre connaissance à ce jour. Des propositions de dates doivent être faites pour début janvier. Cette mission doit remettre son rapport en mars 2022.

- **Action sociale** : La constitution d'un groupe de travail est prévue en 2022

A noter, que les agents ayant intégré les SGC dépendent de l'action sociale du MI. Si cela a induit une perte financière, aucun mécanisme de compensation n'est prévu, ce qui est dommageable.

- **Négociations sur le télétravail en DDI** : un calendrier sera proposé par le MI à partir de janvier (après le scrutin en cours dans les DDETS-PP).

- **Signalements des représentants du personnel à la DMAT** : 46 en 2021 contre 13 en 2020 et 33 en 2019 concernant principalement le non-respect des textes sur le télétravail et des problèmes de dialogue social local. La réactivité des services de la DMAT est unanimement saluée.

- **Transfert des missions de la fiscalité de l'urbanisme à la DGFIP et du FEADER aux conseils régionaux** : le MI indique vouloir inscrire ces points à l'ordre du jour du prochain CT des DDI.

Les représentants du personnel FO ont insisté plus généralement sur la persistance de nombreux « irritants » suite au passage en DDI des DDETS et DDETS PP et la nécessité de transmettre les circulaires et instructions suffisamment tôt aux services pour permettre aux agents d'anticiper (télétravail, report des congés, etc.).



CHSCT du 7 décembre 2021 DÉCLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Président,

En septembre dernier, nous évoquions la prudence et les risques d'un potentiel retour d'une vague épidémique, et nous y voilà de nouveau confrontés avec cette 5^e vague. Avec les projections émises depuis plusieurs semaines déjà, certaines consignes ministérielles diffusées, FO vous avait demandé si les enquêtes RH ne devaient, par exemple, pas être conduites afin de suivre l'impact de cette nouvelle vague au sein des DDI. Malgré nos questionnements adressés au plus tôt, le MI n'a toujours pas communiqué sur ce sujet, ni fait de rappels auprès des directeurs. Le cas des personnes fragiles, le cas des parents dont les classes sont actuellement fermées... l'ensemble des règles de protection et gestes barrières, toutes ces consignes sont attendues et à rappeler..

Par ailleurs, certains ministères ont d'ores et déjà établi des consignes actualisées début décembre.

À la suite des annonces du Premier Ministre et le conseil de défense de ce lundi, l'annonce majeure pour nos services est le recours élargi à 3 jours de télétravail.

Cette mesure élargie à tous ne manquera pas de faire réagir les agents des DDI alors que ces dernières mettent en œuvre depuis des mois le recours au télétravail de droit commun.

Plusieurs exemples chaotiques, créateurs de tensions extrêmes dans les services nous sont en effet exposés, alors même qu'un retour au télétravail imposé à tous pourrait être généralisé sur simple décision gouvernementale.

Les agents subissent ces conditions de travail qui ne conduisent pas toujours à la prise en considération de leurs demandes individuelles et occultent les expériences des uns et des autres tout au long de ces derniers mois.

Plusieurs exemples illustrent une absence de dialogue social et des campagnes télétravail qui conduisent à des refus systématiques des directeurs opposés des pour les raisons suivantes :

- pas 3 jours de télétravail même si le chef de service est d'accord
- le refus de cumuler télétravail régulier et/ou flottant...
- pour les agents à temps partiel il leur est demandé de ne prendre qu'un jour de télétravail (on peut considérer cela comme de la discrimination)...
- imposition du décompte forfaitaire du temps de travail.

Et encore, les statistiques n'illustreront pas cet état de fait puisque les services manœuvrent par ailleurs de telle sorte que les agents sont influencés dans la reformulation de leurs demandes par leur hiérarchie. Malgré tous les textes cadres sur le télétravail, la mise en œuvre du télétravail pose bons nombres de soucis au niveau local dont celui de tenter de minimiser voire de supprimer les voies de recours individuels, ce que FO dénonce !

DDETS :

La prise en compte de ces conditions sanitaires a des répercussions directes dans les services avec l'organisation des élections professionnelles au sein des DDETS. FO a alerté dans plusieurs départements de manière à anticiper si possible un tel contexte pour le déroulement de ce scrutin et permettre le recours au vote à l'urne ou le vote par correspondance : l'expression démocratique de chaque agent à pouvoir librement désigner ses représentants est bel et bien posée là où les négociations locales n'ont pas permis de proposer aux agents de telles modalités, palliant ainsi à toutes éventualités, dont les conditions de travail mêmes des agents le jour du scrutin. Nous vous demandons aujourd'hui d'être vigilant et vous assurer que ce scrutin électoral se déroule de manière optimale dans tous les départements.

SGCD :

Nous avons tous dénoncé à plusieurs reprises les conditions de mises en œuvre des SGCD et le MI a d'ailleurs volontiers reconnu de nombreux « irritants » dans le fonctionnement de ces services. Toutefois, nous avons des retours de mal-être d'agents en poste dans ces services – voire des agents en situation de burn-out. Les causes évoquées sont :

- une intégration difficile
- des conditions de travail trop lourdes ou trop contraignantes, notamment par l'exercice de pressions hiérarchiques ou l'interdiction de contacter directement les agents. La gestion RH est devenue de la simple gestion informatisée.
- des postes non pourvus, ou par des contractuels qui n'ont pas la connaissance des chaînes ministérielles. Des compétences et connaissances qui sont perdues dans des moments où les réformes indemnitaires et autres évolutions des outils de gestion sont mises en œuvre...

A l'occasion des créations des DDETS, les nombreuses remontées que nous avons du terrain nous amènent à vous alerter également sur le fait que cette organisation a une nouvelle fois perturbé les organisations des SGCD et celles-ci doivent impérativement évoluer.

La suppression des postes de secrétaires généraux qui existaient dans les unités départementales des DIRECCTE de grande taille, le transfert de personnel des services du personnel vers un service externe qui parfois ne répond pas aux sollicitations et/ou ne traite pas certaines demandes sont réellement problématiques. Nous soulignons de fait que l'administration doit doter les SGC D des effectifs suffisants, formés aux procédures et aux différents logiciels nécessaires à l'exercice de leurs fonctions et mettre en place des assistances sur sites pour les agents des DDI.

Aussi, en termes de conséquences directes, des dysfonctionnements dans la gestion des agents sont constatés, déjà beaucoup de remontées sur des problèmes de prises en compte d'horaires et d'états de frais pour les uns, mais également des dysfonctionnements des instances de dialogue social pour d'autres, ces dernières ne pouvant être convoquées dans les temps ou disposer des documents nécessaires à leur tenue...

Autres points que nous avons abordés en septembre et pour lesquels nous vous demandons d'être informés des moyens mis en œuvre, ceux liés aux déploiement et recours aux outils adaptés aux modes de travail et de management à distance : accès à des comptes et équipements de salles de réunions en visioconférence, aux formations indispensables.

Autre questionnement de Force Ouvrière quant à la transformation des Comités Médicaux / Commissions de Réforme (CMCR) en conseil médical au 1er février

2022 : quelles nouvelles à ce jour ?

Et même si les périmètres des outre-mers ne nous concernent pas directement, avec des conditions sanitaires toujours préoccupantes, l'exercice des missions de nos collègues de DEAL et autres services publics de ces territoires est aujourd'hui réalisé dans des conditions déplorables, voire avec des mises en danger.

Enfin, nous portons à votre connaissance les difficultés rencontrées par les personnels des DDT en poste sur les missions de la fiscalité de l'urbanisme, transférées à la DGFIP à compter du 1^{er} septembre 2022, puis mêmes dates en 2023 et 2024.

Les collègues concernés devaient bénéficier de fiches financières pour leur permettre, enfin à certains seulement, soit 15 sur 600 agents pour la 1ère vague..., de se porter candidat sur les postes ouverts au MEFR. Ces fiches sont parues le 2 décembre 2021 sur le site intranet de la DGALN du MTE en charge de cette filière métier, alors que les préfigurateurs avaient jusqu'au 30 novembre 2021 pour faire acte de candidature et que cette demande avait été formulée et actée par les deux ministères lors des Webinaires à destination des agents de la filière qui se sont tenus fin octobre et début novembre.

De plus le mode de calcul des primes a changé au 1er janvier de cette année 2021, date à laquelle les personnels techniques du MTE sont au RIFSEEP. Les publications comparatives ne prennent pas en compte ces évolutions ou plutôt ces modifications de taille pour lesquelles les agents des corps techniques du MTE n'ont pas les règles du jeu. Et les transferts, restructurations se suivent et se ressemblent ! Ils continuent à marche forcée, malgré des comités de suivi mis en place, selon les bonnes vieilles méthodes, sans prise en considération de ce que remontent les OS et sans remise en cause aucune des calendriers. Les agents et les services qui en sont victimes sont livrés à eux-mêmes pour les gérer. Mais on parle de qualité de vie au travail...

Dans le cadre de cette crise sans fin, nous devons nous adapter sans cesse. Agents, services, familles, tous sont concernés. Même si nous disposons parfois des outils, les craintes des uns sont renforcées par les remises en cause perpétuelles des missions de nos DDI. En ces périodes de climat pesant, et avec l'ouverture de cette période électorale, il serait bon qu'un moratoire soit prononcé sur les baisses d'effectifs et les différents chamboulements vécus par les services qui, non seulement voient leurs missions remises en cause, mais qui ne savent même pas mettre à profit les retours d'expérience des agents pour l'amélioration des conditions de travail, dans un climat de confiance.

Merci pour votre attention.

Les représentants Force Ouvrière